



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la neuvième session
(1^{er} mai 2009 et 24 janvier
au 4 février 2011)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2011

Supplément N° 22

Conseil économique et social
Documents officiels, 2011
Supplément N° 22

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la neuvième session
(1^{er} mai 2009 et 24 janvier
au 4 février 2011)**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption	1
Projet de décision I Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts	1
Projet de décision II Dates et lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.	3
Projet de décision III Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire de sa dixième session.	3
B. Résolution portée à l'attention du Conseil	5
Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté.	5
C. Décision portée à l'attention du Conseil	16
Décision 9/1 Accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts	16
II. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts	17
III. Contributions régionales et sous-régionales	18
IV. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté.	19
V. Année internationale des forêts, 2011	20
VI. Questions nouvelles.	21
VII. Débat de haut niveau	22
A. Table ronde de haut niveau 1 sur « les forêts pour les populations ».	22
B. Table ronde de haut niveau 2 sur « le financement pour les populations qui dépendent des forêts pour vivre	23
C. Table ronde de haut niveau 3 sur le thème « Autour des forêts : approche transsectorielle et transinstitutionnelle »	23
D. Table ronde de haut niveau 4 sur « Les forêts et Rio+20 ».	23

E.	Débat de haut niveau avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts	24
VIII.	Dialogue multipartite	26
IX.	Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts	27
X.	Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	28
XI.	Fonds d'affectation spéciale du Forum	29
XII.	Questions diverses	30
A.	Lancement du rapport « L'état des forêts dans le monde »	30
B.	Réunions des groupes de travail	30
C.	Présentation des initiatives des pays, des régions et des grands groupes	30
XIII.	Dates et lieu de la dixième session du Forum	31
XIV.	Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum	32
XV.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session	33
XVI.	Organisation de la session	34
A.	Ouverture et durée de la session	34
B.	Participation	34
C.	Élection du Bureau	34
D.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	34
E.	Création de groupes de travail et désignation de leurs coprésidents	35
F.	Accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts	36
 Annexes		
I.	Liste des documents	37
II.	Résumé établi par la Présidence du dialogue multipartite	40
III.	Résumés établis par les présidents des tables rondes	43
A.	Table ronde 1 : Les forêts pour les populations	43
B.	Table ronde 2 : Financement au service des populations tributaires des forêts	44
C.	Table ronde 3 : Autour des forêts : démarche intersectorielle et interinstitutionnelle	46
D.	Table ronde 4 : Les forêts et Rio+20	47
E.	Débat de haut niveau avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts	48

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décisions ci-après :

Projet de décision I

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts

Le Conseil économique et social prend note de la Déclaration ministérielle ci-après du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et décide d'en transmettre le texte à l'Assemblée générale pour adoption, comme contribution du Forum sur les forêts à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en mai 2012 à Rio de Janeiro (Brésil) :

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts

1. Nous, Ministres réunis lors du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et pour le lancement de l'Année internationale des forêts (2011), affirmons que les forêts font partie intégrante de l'environnement mondial et du bien-être de l'humanité, fournissent des biens multiples et des services nombreux et essentiels pour les habitants du monde entier et sont d'importance décisive pour le développement durable et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Nous accueillons avec satisfaction la proclamation par les Nations Unies de l'année 2011 comme Année internationale des forêts, car cela constitue une occasion exceptionnelle de faire prendre conscience de la nécessité de gérer les forêts de façon durable et de renforcer la volonté politique et l'action mondiale à cet effet, cette année et à l'avenir.

3. Nous soulignons le rôle vital et la contribution importante de tous les types de forêts et d'arbres dans la solution des problèmes mondiaux, complexes et liés entre eux, du développement économique et social, de l'élimination de la pauvreté, de la durabilité environnementale, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, de la préservation de la biodiversité, de la protection des bassins versants et de la réduction des risques de catastrophe.

4. Nous constatons que 1,6 milliard d'êtres humains, soit près d'un quart de la population mondiale, dépendent des forêts pour leur subsistance, leur existence quotidienne, leur emploi et la formation de leurs revenus et nous soulignons le rôle essentiel de la population locale, et notamment des femmes, ainsi que des collectivités locales et autochtones dans la réalisation d'une gestion durable des forêts.

5. Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par les pays pour promouvoir une gestion durable des forêts à tous les niveaux, mais nous sommes profondément préoccupés par le fait que 13 millions d'hectares de forêts sont perdus chaque année et soulignons la nécessité d'inverser cette tendance.

6. Nous réaffirmons l'importance de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/98 du 17 décembre 2007, qui constitue un cadre intégré pour la coopération internationale et l'action nationale visant à promouvoir l'application d'une gestion durable des forêts et réaliser les quatre objectifs d'ensemble sur les forêts, que définit cet instrument.

7. Nous accueillons avec satisfaction les nouvelles initiatives de financement des forêts, et nous encourageons la promotion des synergies entre les activités relatives au changement climatique et celles qui ont trait à la gestion durable des forêts, en notant que cette dernière comprend bien une conception globale des valeurs attachées aux forêts.

8. Nous constatons que le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont la composition est universelle et dont le mandat est détaillé, joue un rôle décisif dans le traitement des questions relatives à la forêt, de façon synthétique et intégrée; il contribue à une coordination internationale des politiques et à une coopération dans la réalisation d'une gestion durable des forêts. Nous invitons le Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer à soutenir le Forum et encourageons les parties prenantes à demeurer actives dans l'action du Forum.

9. En raison de ces considérations, nous nous engageons à :

a) Améliorer les moyens d'existence des populations, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en créant les conditions nécessaires pour qu'elles puissent gérer de façon durable les forêts, notamment par un renforcement de la coopération dans les domaines de la finance, du commerce, du transfert des écotecnologies, de la création de capacités et de la gouvernance, et en encourageant un régime foncier sûr, des décisions participatives et un partage des avantages, conformément à la législation, aux politiques et aux priorités nationales;

b) Développer et appliquer des politiques transsectorielles et institutionnelles, des mécanismes et des actions à tous les niveaux qui intègrent une gestion durable des forêts dans les plans et programmes de développement;

c) Accélérer la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, et la mise en œuvre des efforts visant à réaliser les quatre objectifs d'ensemble sur les forêts qu'indique cet instrument, par des actions et une coopération nationales, régionales et internationales;

d) Prendre une décision significative sur le financement des forêts à la dixième session du Forum en 2013, comme le prévoit la résolution de la session extraordinaire de la neuvième session du Forum;

e) Prendre immédiatement les mesures voulues pour appliquer les décisions relatives aux forêts de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, prises en septembre 2010;

f) Travailler avec les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration pour les forêts, en particulier les trois Conventions de Rio,

pour intégrer, le cas échéant, la gestion durable de tous les types de forêts dans leurs stratégies et programmes et promouvoir la cohérence et les synergies en ce qui concerne les forêts;

g) Contribuer effectivement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en 2012, et à son processus préparatoire en mettant en évidence les avantages économiques, sociaux et environnementaux des forêts pour les peuples et la contribution d'une gestion durable des forêts au traitement des thèmes et objectifs de la Conférence.

10. Nous invitons la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à examiner la présente déclaration, en tant que contribution à la conférence du Forum des Nations Unies sur les forêts.

11. Nous décidons de nous réunir à nouveau à la onzième session du Forum en 2015 pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation de ces engagements, ainsi que l'efficacité du nouvel arrangement international sur les forêts.

Projet de décision II

Dates et lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil économique et social accueille avec satisfaction la généreuse offre du Gouvernement turc d'accueillir la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en 2013 à Istanbul (Turquie), dont les dates seront déterminées à une étape ultérieure.

Projet de décision III

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire de sa dixième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session¹;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum tel qu'il est donné ci-après.

Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire

3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément No 22 (E/2011/42).

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Contributions régionales et sous-régionales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général.

5. Les forêts et le développement économique :
- a) Produits et services forestiers;
 - b) Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles;
 - c) Atténuation des risques liés aux catastrophes;
 - d) Bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur chacun des quatre sous-thèmes de la question « Forêts et développement économique », et sur les conclusions et recommandations (cinq au total)

6. Questions nouvelles.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

7. Débat multipartite.

Documentation

Note du Secrétariat et documents de travail établis par les grands groupes et présentés sous la forme d'additifs

8. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, y compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Note d'information du Partenariat de collaboration sur les forêts

9. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts.

10. Fonds d'affectation spéciale du Forum.

Documentation

Note du Secrétariat

11. Questions diverses.
12. Dates et lieu de la onzième session du Forum.
13. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum.
14. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de la dixième session.

B. Résolution portée à l'attention du Conseil

2. La résolution suivante adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts est portée à l'attention du Conseil :

Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant la Déclaration de principes juridiquement non contraignants faisant autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts²; le chapitre 11 du Programme Action 21³; et la Déclaration et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable⁴;

Réaffirmant son attachement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁵, notamment au fait que conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'utiliser leurs propres ressources conformément à leurs politiques en matière d'environnement et de développement, et la responsabilité de veiller à ce que les activités qui relèvent de leur juridiction ou de leur contrôle ne portent pas atteinte à l'environnement d'autres États ou de régions situées au-delà des limites de leur juridiction nationale, et aux responsabilités communes mais différenciées des pays, telles qu'énoncées au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;

Rappelant la résolution 62/98 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2007, dans laquelle l'Assemblée a adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts,

Rappelant également la résolution 61/193 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2006, dans laquelle l'Assemblée a déclaré 2011 Année internationale de forêts,

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe III.

³ *Ibid.*, annexe II.

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif, chap. I, annexe, résolution 2, annexe.

⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

Rappelant en outre sa résolution sur les moyens de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, adoptée à la réunion extraordinaire de sa neuvième session⁶;

Rappelant la décision contenue dans la résolution de la réunion extraordinaire de la neuvième session du Forum de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions sur des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, y compris le renforcement et l'amélioration de l'accès aux ressources et la création d'un fonds mondial de contributions volontaires pour les forêts, compte tenu notamment des résultats de l'examen par le Forum de l'exécution du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts,

Rappelant également les textes issus de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010⁷ et de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nagoya (Japon) du 18 au 29 octobre 2010⁸,

Rappelant en outre le programme de travail pluriannuel du Forum (2007-2015) sur le thème général de sa neuvième session, « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », y compris les décisions à prendre pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant sur les types de forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble sur les forêts,

Rappelant qu'à sa huitième session il a demandé au secrétariat, dans sa résolution intitulée « Les forêts dans un monde en évolution, renforcement de la coopération et coordination des politiques et programmes intersectoriels, contributions régionales et sous-régionales »⁹ de faire la synthèse, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de l'information disponible sur les études et les activités de mise en œuvre liées à la reconnaissance de la diversité des valeurs que produisent les biens et services fournis par tous les types de forêts et les arbres en général, ainsi que de rechercher le moyen de refléter ces valeurs sur le marché compte tenu des législations et des politiques nationales pertinentes, et de présenter les résultats obtenus à la dixième session du Forum dans le contexte du thème général « Les forêts et le développement économique »,

Soulignant que la gestion durable de tous les types de forêts, en tant que moyens d'importance critique d'éliminer la pauvreté, de réduire notablement le déboisement, de mettre un terme à la perte de biodiversité forestière, à la dégradation des sols et des ressources et d'améliorer la sécurité alimentaire, ainsi que d'élargir l'accès à l'eau potable et à l'énergie à un prix abordable, notamment par le développement de sources d'énergie renouvelables non classiques, par une amélioration de l'efficacité énergétique et de la productivité des terres arables, est essentielle pour réaliser le

⁶ Voir E/2009/118-E/CN.18/2009/2, sect. I.B.

⁷ Voir FCCC/CP/2010/7/Add.2.

⁸ Voir UNEP/CBD/COP/10/27, annexe.

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément No 22 (E/2009/42)*, chap. I.B.

développement durable, en prenant particulièrement en considération les moyens d'existence des populations locales,

Notant la nécessité de faire plus largement comprendre les multiples bienfaits économiques, environnementaux et sociaux des forêts et d'une gestion durable des forêts, notamment par la production durable de biens et de services forestiers et par l'élimination de la pauvreté, la réalisation de moyens d'existence durables et celle des objectifs du développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et constatant les intérêts des populations qui dépendent de la forêt pour vivre, des populations autochtones et des populations locales dans une gestion durable des forêts,

Rappelant les besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays à faible couverture forestière, des pays à forte couverture forestière, des pays à couverture forestière moyenne, des pays à forte couverture forestière et à faible taux de déboisement et des petits États insulaires en développement ainsi que des pays dont les écosystèmes forestiers sont fragiles,

Reconnaissant également que la désertification et la dégradation des sols, en particulier dans les zones de forêts sèches et les zones arides et semi-arides, sont les principales causes du déboisement et qu'il est impératif de résoudre ces problèmes pour mener une gestion durable des forêts et pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international,

Reconnaissant en outre la nécessité de nouveaux mécanismes et de nouvelles initiatives de financement des forêts, pour répondre, dans tous leurs programmes et activités, aux besoins de tous les types de forêts,

Reconnaissant le rôle toujours très utile du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui offre un cadre pour une meilleure coopération et une meilleure collaboration entre ses membres afin de faciliter l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêts et le programme pluriannuel de travail du Forum,

Reconnaissant également la valeur du dialogue régional et sous-régional et de la coopération sur les forêts, ainsi que les initiatives des pays, des régions et des organisations,

Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté

1. *Invite* les États Membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes compétentes à :

a) Prendre les mesures voulues pour renforcer le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement par une gestion durable des forêts, comme base du développement économique de ces pays;

b) Examiner, mettre au point et améliorer les politiques permettant de renforcer l'administration et l'application de la loi forestière, attirer des investissements et des moyens financiers à long terme dans une gestion durable des forêts, clarifier et renforcer la sécurité des droits fonciers et améliorer le partage juste et équitable des bienfaits et des responsabilités avec les populations autochtones et locales dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts;

c) Clarifier et au besoin améliorer l'accès à l'utilisation des forêts, notamment par des mesures permettant aux populations autochtones et aux populations locales qui dépendent des forêts de gérer de façon durable les forêts pour en retirer les avantages, en prêtant dûment attention aux besoins propres aux femmes et à la jeunesse;

d) Faciliter la création de capacités dans les pays en développement, notamment chez les populations autochtones et locales, par une action de formation, des réseaux d'éducation et des associations pour leur apprendre à pratiquer une gestion durable des forêts, afin de préserver les multiples valeurs que représentent les forêts et en retirer les avantages;

e) Améliorer encore et appliquer les méthodes de restauration des paysages forestiers et autres démarches qui soutiennent une gestion durable des forêts avec la pleine participation des populations qui dépendent des forêts, en s'appuyant sur le travail du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers;

f) Renforcer les mécanismes participatifs de décision au sujet des forêts, ainsi que des arbres en général, en particulier par une participation des populations locales et autochtones et en appliquant leurs connaissances propres, l'accent étant mis sur l'autonomisation des femmes et de la jeunesse;

g) Promouvoir les efforts déployés pour préserver l'approvisionnement et la qualité de l'eau provenant des forêts au profit des populations rurales et urbaines et de la production agricole;

h) Intégrer un enseignement des questions relatives à la forêt dans les programmes du primaire et du secondaire, en utilisant tous les médias et en tirant parti de l'occasion que représente l'Année internationale des forêts, 2011;

i) Créer un environnement favorable à une promotion de l'entreprise locale, des partenariats entre les entreprises et la population locale et les petites et moyennes entreprises forestières et leurs organisations, dans une gestion durable des forêts, en veillant à la santé et la sécurité des travailleurs de la forêt;

j) Renforcer la capacité de collecter des données et de les mettre à jour pour créer des bases de données d'accès commode et facile;

k) Intégrer l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêts, aux programmes financiers nationaux et aux stratégies de financement du secteur de la forêt dans les stratégies de développement national et autres mécanismes de coordination intersectorielle pour contribuer à l'élimination de la pauvreté;

l) Mobiliser des moyens financiers accrus, de toute provenance, pour mener une démarche centrée sur la population locale, notamment dans des programmes intégrés de développement rural et des activités communautaires de gestion durable des forêts;

m) Étudier les activités et les mécanismes de mise en commun de l'information et des données d'expérience sur les méthodes de calcul de la valeur de la forêt pour mieux refléter la pleine valeur des écosystèmes forestiers et des arbres hors des forêts, afin d'enrichir le débat sur le thème d'ensemble de la dixième session du Forum en 2013;

2. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts :

a) À aider les gouvernements nationaux, à leur demande, et au besoin les administrations locales et les associations locales à améliorer leurs compétences de communication et de gestion de la facilitation afin de renforcer la collaboration avec les autres secteurs;

b) À analyser l'information utile sur la contribution des forêts et des arbres en général aux avantages économiques, sociaux et environnementaux et à la protection des écosystèmes vulnérables et fragiles, et à faciliter la mise au point de méthodes de calcul de la valeur des forêts et d'un schéma harmonisé pour l'établissement de rapports qui soient d'utilisation facile par les États Membres, en vue de faire la synthèse de l'information à présenter au Forum à sa dixième session dans le contexte du thème d'ensemble « Les forêts et le développement économique ».

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

3. *Décide* qu'un système simple, volontaire, national d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traitera de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et, à cette fin, prie le Secrétariat de mettre au point une formule simplifiée pour l'établissement des rapports en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;

4. *Invite* les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à lancer et soutenir des projets pilotes supplémentaires et à continuer à soutenir les projets pilotes existants menés au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines sur la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

5. *Encourage* les pays donateurs et autres pays en mesure de le faire et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à apporter des contributions financières volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum afin de permettre au secrétariat du Forum, avec l'aide du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, d'aider les États, efficacement, à leur demande, à préparer les rapports facultatifs;

6. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à déterminer comment mieux incorporer ces informations dans ses propres rapports sur l'état des forêts dans le monde, notamment par le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, les éléments de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts et ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

Coopération régionale

7. *Invite* les organisations régionales et sous-régionales à augmenter leurs contributions à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et à la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

8. *Invite également* les organisations régionales et sous-régionales, avec l'aide des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à leur demande, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes dans le secteur forestier, à fournir des

informations au Forum à sa dixième session, dans le contexte de l'examen du thème général, sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et réaliser les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts par la mise en commun des perspectives, des approches et des expériences régionales;

9. *Invite en outre* le Secrétariat et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en conjonction avec les processus régionaux et sous-régionaux tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et son initiative sur la gestion durable des forêts et le processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière, entre autres, à développer encore les stratégies propres à promouvoir une coopération Nord-Sud et une coopération Sud-Sud, ainsi qu'une coopération triangulaire pour la gestion durable des forêts;

Année internationale des forêts, 2011

10. *Engage instamment* les États Membres et les organisations régionales et internationales à saisir l'occasion spéciale de l'Année internationale des forêts 2011, pour faire plus largement comprendre les avantages multiples des forêts et les problèmes qui se posent dans une grande partie des forêts mondiales, pour sensibiliser les populations qui en dépendent pour vivre et renforcer la volonté politique de remédier aux lacunes de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, par la réalisation des quatre objectifs d'ensemble et notamment par une coopération internationale sur les moyens de mise en œuvre, sur la mobilisation des ressources et des financements, ainsi que sur le transfert de technologie vers les pays en développement;

11. *Invite à nouveau* les États Membres à créer des comités nationaux de coordination ou à désigner des interlocuteurs pour promouvoir et coordonner les activités et les initiatives de l'Année internationale des forêts, 2011, aux niveaux local et national, et encourage les partenariats bénévoles entre les États Membres, les organisations internationales et les grands groupes pour relier entre eux leurs différentes activités au titre de l'Année internationale des forêts, 2011;

12. *Encourage* les États Membres à faire plus largement connaître les succès et les difficultés que rencontre la gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et international, notamment comme moyens de promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

13. *Encourage également* les organes compétents des Nations Unies, notamment les commissions techniques du Conseil économique et social et les commissions régionales ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à soutenir pleinement les activités envisagées pour célébrer en 2011 l'Année internationale des forêts, y contribuer et y participer,

14. *Recommande* au Conseil économique et social et par son intermédiaire à l'Assemblée générale d'envisager d'établir une Journée internationale des forêts dans le but de bien faire reconnaître l'importante contribution des forêts au développement durable, à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et de répondre à la nécessité correspondante de renforcer la gestion durable de tous les types de forêts pour le bien des générations présentes et futures;

15. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à faire largement comprendre, aux particuliers, aux populations locales, aux États Membres et aux

organisations internationales les valeurs multiples que représentent les forêts, et notamment leurs fonctions écosystémiques, et donc la nécessité de les gérer de façon durable;

Coopération accrue

16. *Invite* les États Membres à soutenir les grands groupes dans ce qu'ils font pour préserver leurs relations avec le Forum et entretenir leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

17. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire la place voulue à la relation entre les forêts et les arbres en général et les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans les réunions internationales et régionales traitant du développement durable;

18. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer à communiquer une information scientifique portant sur les thèmes des futures sessions du Forum selon des modalités adéquates, notamment par l'intermédiaire des groupes d'experts mondiaux des forêts, qui doivent continuer à comporter des experts originaires des pays en développement;

19. *Prie* le secrétariat du Forum de continuer à intensifier la coopération avec les secrétariats des conventions de Rio, afin de promouvoir la coopération à une démarche systématique de valorisation des multiples bienfaits des forêts et de la gestion durable des forêts;

20. *Encourage* les États Membres à émettre des messages cohérents aux instances dirigeantes qui constituent le Partenariat de collaboration sur les forêts, afin de continuer à soutenir l'action du Forum pour en assurer la cohérence et la valorisation des synergies relatives aux forêts, et accueille avec satisfaction les mémorandums d'accord conclus par le secrétariat du Forum avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Organisation internationale des bois tropicaux;

21. *Invite* le Centre mondial d'agroforesterie, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à élaborer des analyses des possibilités qu'offre l'agroforesterie pour le développement économique des populations qui dépendent des forêts et d'en rendre compte au Forum à sa dixième session,

Moyens de mise en œuvre

22. *Appelle* à appliquer toutes les dispositions de la résolution sur les moyens de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, adoptée à la session spéciale de sa neuvième session en octobre 2009⁶ et, à ce sujet note avec satisfaction le travail accompli par la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier;

23. *Souligne* l'importance des activités menées entre les sessions pour le bon accomplissement et la nécessité d'un financement adéquat de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, afin de permettre la participation des pays en développement et des pays en transition à ces activités;

24. *Invite* les gouvernements, les organisations régionales et les processus régionaux et les grands groupes à adresser, le 1^{er} mars 2012 au plus tard, leurs communications de fond sur les stratégies à suivre pour mobiliser des ressources, de toute provenance, afin de soutenir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, et notamment renforcer et améliorer l'accès aux fonds et établir un fonds volontaire mondial pour les forêts, et tenant compte des avantages et des inconvénients des différentes options, des fonctions envisagées, des structures, des besoins et des résultats attendus de ces options;

25. *Reconnaît* le caractère facultatif du travail du Partenariat de collaboration sur les forêts et le fait que les activités entreprises par ses membres pour soutenir l'action du Forum dépendent d'un examen et d'une approbation préalables par leurs instances dirigeantes respectives et de l'obtention de ressources extrabudgétaires pour ces activités;

26. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à rendre compte, à la dixième session du Forum, de leurs actions actuelles et futures sur le financement des forêts, à réfléchir à leur action concernant le financement de la gestion durable des forêts et à l'élargir;

27. *Invite à nouveau* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, comme le fait déjà la résolution de la session spéciale de la neuvième session du Forum, à envisager une initiative des organisations à l'appui du travail du Forum sur le financement des forêts, le 1^{er} juin 2012 au plus tard;

28. *Invite* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à communiquer à l'initiative des organisations mentionnées plus haut ses analyses sur les lacunes et les perspectives du financement relatif aux forêts, traitant notamment du changement climatique, de la diversité biologique, de la gestion durable des sols et des forêts, de la dégradation des sols et de la désertification, des ressources financières nécessaires pour les processus d'administration et d'application de la loi forestière, ainsi que du transfert des écotecnologies et de la création de capacités;

29. *Invite également* les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à étoffer et mettre à jour le document de 2008 sur les problèmes financiers¹⁰ pour la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier, et à communiquer des propositions à l'initiative des organisations mentionnées plus haut, notamment sur le renforcement et l'amélioration de l'accès aux fonds et l'établissement d'un fonds volontaire mondial pour les forêts;

30. *Prie* le secrétariat du Forum de regrouper les communications, les propositions, les contributions et les textes mentionnés plus haut en vue de leur examen lors de la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts;

31. *Invite* les États Membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et autres acteurs compétents à aider à mettre en œuvre toutes les fonctions du processus de facilitation et à cette fin invite les pays donateurs à fournir des

¹⁰ Marku Simula, *Financing Flows and Needs to Implement the Non-Legally Binding Instrument on All Types of Forests*, Groupe consultatif sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts – 2008.

contributions volontaires pour garantir le bon accomplissement de toutes les fonctions du processus de facilitation;

32. *Estime* qu'il faut d'urgence, parmi les fonctions du processus de facilitation :

a) Chercher à repérer les obstacles à l'accès au financement, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition, proposer des moyens de simplifier les procédures suivies et aider les pays à éliminer les obstacles, examiner les effets et les synergies des activités transsectorielles et communes à plusieurs institutions sur le financement des forêts et intégrer les enseignements dégagés dans leurs communications à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts;

b) Encourager les institutions pertinentes, notamment les institutions financières internationales, selon le cas, à travailler en concertation étroite avec les processus forestiers régionaux pour développer encore les moyens de mobiliser des ressources de toutes provenances, et de systématiser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes;

33. *Prie* le secrétariat du Forum, conformément à la résolution de la réunion spéciale de la neuvième session du Forum, de rendre compte au Forum des progrès accomplis concernant le processus de facilitation;

34. *Demande également* au secrétariat du Forum et prie les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et autres principaux acteurs d'examiner les conséquences d'un financement plus vaste des forêts, d'initiatives nouvelles de financement relatif aux forêts concernant les trois conventions de Rio afin de promouvoir une conception intégrée de la gestion durable des forêts, et appelle à des contributions volontaires pour soutenir ce travail;

35. *Appelle* les États Membres, pour préparer la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, à collaborer et partager leur expérience avec le secteur privé, en s'appuyant sur les enseignements déjà dégagés, étant donné l'importance du secteur privé dans l'obtention de moyens financiers stables pour une gestion durable des forêts et le rôle essentiel d'un climat stable et prévisible pour les investissements privés, et invite les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer cet aspect de la collaboration;

36. *Appelle* les gouvernements à poursuivre leur collaboration et à partager leur expérience pour mettre au point de nouveaux mécanismes de financement;

37. *Engage instamment* les États Membres, au besoin, à mettre au point et appliquer une politique nationale des forêts et des mesures sur tous les types de forêts et arbres en général, notamment sur toutes les fonctions des forêts et des arbres et, ce faisant, à appliquer une démarche transsectorielle à la question du financement de la gestion durable des forêts, sachant qu'il importe d'intégrer les forêts et les questions voisines dans les stratégies de réduction de la pauvreté ou dans des mécanismes transsectoriels équivalents, et à rendre compte des progrès accomplis à cet égard, des expériences et des enseignements dégagés à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et à la dixième session du Forum;

38. *Prie* les coprésidents de la première réunion du Groupe spécial d'experts d'organiser, la neuvième session du Forum et la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts, une séance officieuse d'information à composition non limitée;

39. *Souligne* que les seules activités proposées faisant partie du programme de travail biennal convenu du secrétariat du Forum seront financées par le budget ordinaire, que les activités entreprises par le Partenariat de collaboration sur les forêts et les États Membres seront financés par eux, et que les activités envisagées entre les sessions devront être financées par les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum;

Fonds d'affectation spéciale du Forum

40. *Appelle* les donateurs internationaux et bilatéraux et les pays en mesure de le faire à appliquer la décision 58/554 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003 et à augmenter les contributions au Fonds d'affectation spéciale du Forum affectées au financement des voyages, pour couvrir les frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance des représentants des pays en développement, la priorité étant donnée aux pays les moins avancés, ainsi qu'aux pays en transition et invite les donateurs à fournir des contributions volontaires pour permettre la participation effective des pays en développement et des pays en transition à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts et à la dixième session du Forum et, au besoin, à donner la priorité au paiement des billets d'avion en classe économique, de l'indemnité journalière de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée.

Annexe

Directives pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum prend note des directives suivantes pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts :

I. Aperçu

1. Les réunions internationales d'experts organisées pour soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts, accueillies par des pays ou par d'autres entités, ont apporté des contributions très importantes au processus. Ces initiatives sont des mécanismes novateurs et originaux du processus intergouvernemental de définition des politiques relatives à la forêt (le Groupe intergouvernemental sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts) qui ont permis de mieux comprendre les importantes questions relatives à la gestion durable des forêts et à la coopération internationale à ce sujet. L'utilité de ces initiatives s'est manifestée par leur contribution au consensus et par le nombre grandissant de pays, d'organisations et de grands groupes qui ont accueilli ces initiatives ces dernières années. Étant donné l'expérience acquise et les enseignements dégagés des initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes, les présentes directives s'inspirent de directives antérieures contenues dans les résolutions et les décisions du Conseil économique et social, du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

II. Directives pour les initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes

2. L'objet des initiatives des pays, des organisations, des régions et des grands groupes est de soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts. Ainsi, les pays pourront souhaiter examiner les directives ci-après quand ils planifient ces initiatives :

a) Ces initiatives doivent avoir trait au programme pluriannuel de travail et aux questions transsectorielles traitées par le Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que les questions nouvelles. Elles peuvent avoir lieu avant l'exécution des décisions déjà prises par le Forum;

b) Ces initiatives doivent être informelles, transparentes, participatives, être caractérisées par une représentation équilibrée, notamment des deux sexes, et être ouvertes à la participation de tous les États membres du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les représentants des grands groupes et de tous autres acteurs intéressés;

c) Les partisans d'une initiative doivent faire connaître leur désir de convoquer une réunion au Bureau et au secrétariat du Forum dès que possible, par écrit, en énonçant ses objectifs, sa pertinence au regard du travail du Forum, les lieux et dates proposés, ainsi que la participation prévue;

- d) Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts participera au Comité établi pour guider l'initiative en question;
- e) Le coût de ces initiatives sera à la charge de l'entité d'accueil, des donateurs ou d'autres sources. Le budget ordinaire des Nations Unies et le Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts ne pourront couvrir les frais de ces initiatives;
- f) Le membre du bureau venant de la région où se déroule l'initiative sera invité à assister aux réunions;
- g) L'initiative couvrira également les frais de voyage d'un membre du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- h) Une fois une initiative arrivée à son terme, les organisateurs présenteront un rapport au Secrétaire général, et sur le site du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- i) Pour enregistrer et constater la contribution de toutes les parties intéressées à l'initiative en question, et notamment leur appui financier, les organisateurs de l'initiative souhaiteront peut-être inclure cette information dans le rapport soumis au Secrétaire général;
- j) Les pays, les organisations, les régions et les grands groupes sont invités à examiner les présentes directives, qui s'appliquent aux initiatives qui seront annoncées après la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision suivante, adoptée par le Forum est portée à l'attention du Conseil :

Décision 9/1

Accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts

À sa 2^e séance, le 24 janvier 2011, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'accréditer le Forum forestier africain, une organisation intergouvernementale, et de l'autoriser à participer en tant qu'observateur, à sa neuvième session ainsi qu'à ses futures sessions.

Chapitre II

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

4. Le Forum a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 2^e, 4^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, tenues les 24, 25 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (E/CN.18/2011/2).

5. À sa 2^e et sa 4^e séances, les 24 et 25 janvier, le Forum a examiné le point 3 ainsi que les points 6, 8 et 12.

6. À la 2^e séance, le 24 janvier, la directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par le Forum

7. À la 8^e séance, le 31 janvier, le Forum était saisi d'un projet de résolution (au titre des points 3, 4, 5, 6, 10, 11 et 12) intitulé « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », présenté dans un document officiel, qui avait été soumis sur la base de consultations officielles.

8. À la même séance, le Président, Arvids Ozols (Lettonie) a présenté le projet de résolution.

9. À la 13^e séance, le 4 février, le Forum était saisi d'un projet de résolution révisé intitulé « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », contenu dans un document officiel soumis sur la base de consultations officielles.

10. À la même séance, le Forum a adopté le projet de résolution par acclamation (voir chap. I, sect. B).

11. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Guatemala, de la Hongrie (au nom de l'Union européenne et des pays associés), de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse, de la République bolivarienne du Venezuela, du Mexique, du Brésil, du Japon, de l'Algérie (au nom du Groupe des États africains), de Cuba, de l'Indonésie, de la Zambie, des États-Unis d'Amérique, de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Pakistan, du Danemark et de la Colombie.

Chapitre III

Contributions régionales et sous-régionales

12. Le Forum a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 5^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, les 25 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour son examen de la question, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2011/3).

13. À sa 5^e séance, le 25 janvier, le Forum a entendu un exposé liminaire de la directrice du secrétariat du Forum.

Mesures prises par le Forum

14. Voir chapitre II, paragraphes 7 à 10.

Débat sur « Les perspectives régionales et sous-régionales sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté »

15. À sa 5^e séance, le 25 janvier, le Forum a tenu un débat sur « Les perspectives régionales et sous-régionales sur les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté » animé par Paola Deda, de la Commission économique pour l'Europe.

16. Les participants aux débats suivants ont fait des exposés : Jean Jacques Zam, parlementaire camerounais; Peter Besseau, Directeur exécutif du Secrétariat du Réseau international des forêts modèles et Directeur des affaires internationales du Service forestier canadien, Ressources naturelles Canada; et Doris Capistrano, Présidente du Groupe consultatif externe pour les stratégies forestières à la Banque mondiale.

17. Les participants au Forum ont débattu avec les représentants de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Mexique et de la Turquie ainsi que le représentant de l'Union européenne ont pris la parole.

18. Les observateurs du Réseau Asie-Pacifique pour la gestion et la remise en état durables des forêts, la Commission centrafricaine des forêts, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, Forest Europe, le Processus de Montréal et le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière sont intervenus durant le débat.

19. L'animateur du débat a également fait une déclaration au nom de la Commission économique pour l'Europe.

Chapitre IV

Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté

20. Le Forum a examiné le point 5 de son ordre du jour aux 4^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, les 25 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour son examen de la question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la gestion communautaire des forêts (E/CN.18/2011/4);

b) Rapport du Secrétaire général sur les forêts au service des populations : valeurs culturelles et sociales des forêts et développement social (E/CN.18/2011/5);

c) Rapport du Secrétaire général sur les grands enjeux des forêts pour les populations, les moyens de subsistance et l'élimination de la pauvreté : conclusions et recommandations (E/CN.18/2011/6);

d) Lettre datée du 26 octobre 2010, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents du Mexique et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2011/15);

e) Lettre datée du 3 novembre 2010 adressée au Secrétaire général par les représentants permanents de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Mexique et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2011/16);

f) Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2011/17);

g) Lettre datée du 11 janvier 2010 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2011/19).

21. À la 4^e séance, le 25 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par le Forum

22. Voir les paragraphes 7 à 10 du chapitre II.

Chapitre V

Année internationale des forêts, 2011

23. Le Forum a examiné le point 6 de son ordre du jour aux 2^e, 4^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, les 24, 25 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour son examen de ce point, le Forum a été saisi du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale des forêts, 2011 (E/CN.18/2011/7).

24. À la 2^e et à la 4^e séances, le 24 et le 25 janvier, le Forum a examiné le point 6, conjointement au point 3 « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts » et le point 8 « Débat de haut niveau ainsi que le point 12 « Fonds d'affectation spéciale du Forum ».

24. À la 2^e séance, le 24 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par le Forum

26. Voir les paragraphes 5 à 10 du chapitre II.

Chapitre VI

Questions nouvelles

27. Il n'y a pas eu de débat sur le point 7 de l'ordre du jour.

Chapitre VII

Débat de haut niveau

28. Le Forum a traité le point 8 de son ordre du jour à ses 2^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e séances, tenues les 24, 25 et 31 janvier et les 1^{er}, 2 et 3 février 2011. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur le débat ministériel de haut niveau et le dialogue sur les politiques avec les chefs de secrétariat d'organisations internationales (E/CN.18/2011/8).
29. À la 2^e séance, le 24 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.
30. À la 9^e séance, le 1^{er} février, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration sur les préparatifs du débat de haut niveau.
31. À la 10^e séance, le 2 février, le Forum a tenu une table ronde de haut niveau 1 sur la question « Forêts pour les populations », parallèlement à une table ronde 2 sur la question du « financement au service des populations qui dépendent des forêts ».
32. À la 11^e séance, le 3 février, le Forum a tenu une table ronde de haut niveau 3 sur la question « Forêts-plus : une approche transsectorielle et transinstitutionnelle », parallèlement à la table ronde 4 sur la question « Les forêts et Rio+20 ».
33. À la 12^e séance, le 3 février, le Forum a tenu un débat de haut niveau avec les chefs des secrétariats des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Mesures prises par le Forum

34. À la 8^e séance, le 31 janvier, le Forum était saisi d'un projet de déclaration ministérielle à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts, que renfermait un document officiel.
35. À la même séance, le Président, Arvids Ozols (Lettonie), a présenté le projet de déclaration ministérielle.
36. À la 12^e séance, le 3 février, le Forum était saisi d'un projet révisé de déclaration ministérielle, que renfermait un document officiel.
37. À la même séance, après une déclaration du Président (Lettonie), le Forum a adopté par acclamation le projet de déclaration ministérielle (voir chapitre I, sect. A).
38. Après l'adoption de la déclaration ministérielle, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, de l'État plurinational de Bolivie, du Japon, de la Colombie, du Pérou, de la République de Corée, des États-Unis et de la Turquie.
39. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.

A. Table ronde de haut niveau 1 sur « les forêts pour les populations »

40. La table ronde était présidée par le Vice-Président, Ingwald Gschwandtl (Autriche), et animée par Mohamed El-Ashry, Chargé de recherche principal, Fondation des Nations Unies et ancien Directeur exécutif du Fonds pour l'environnement mondial.

41. Après la déclaration de l'animateur du débat, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Croatie, Norvège, Turquie, Cameroun, Autriche, Thaïlande, Zambie, Philippines, Pérou, Ghana, Chine, Sénégal, Mongolie, Angola, Roumanie, États-Unis d'Amérique, Maroc, Hongrie, Jamaïque, Lesotho, République centrafricaine, Inde, Pologne, Fédération de Russie, République tchèque, Israël, Mauritanie, Ukraine, Gabon, Indonésie, Botswana, Équateur, Costa Rica, Érythrée et Afghanistan.

42. La table ronde a repris lors de la 11^e réunion (parallèle) présidée et animée par le Vice-Président, Zainol Rahim Zainuddin (Malaisie).

43. Les représentants de l'Italie et du Népal ont fait des déclarations.

B. Table ronde de haut niveau 2 sur « le financement pour les populations qui dépendent des forêts pour vivre »

44. La table ronde était présidée par le Vice-Président, Ndiawar Dieng (Sénégal) et animée par Ana Maria Sampaio Fernandes, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

45. Après la déclaration de l'animateur du débat, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Malaisie, Soudan, République centrafricaine, Colombie, Botswana, Paraguay, République démocratique du Congo, États-Unis d'Amérique, Zimbabwe, Népal, État plurinational de Bolivie et Guatemala.

46. L'observateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature a fait une déclaration.

C. Table ronde de haut niveau 3 sur le thème « Autour des forêts : approche transsectorielle et transinstitutionnelle »

47. La table ronde était présidée et animée par le Vice-Président, Zainol Rahim Zainuddin (Malaisie).

48. Les représentants des pays suivants : Namibie, France, Mexique, Australie, Pays-Bas, Tchad et Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom également de Fidji, du Samoa et des Îles Salomon) ont fait des déclarations.

49. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe et l'Observateur de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont également fait des déclarations.

D. Table ronde de haut niveau 4 sur « Les forêts et Rio+20 »

50. La table ronde était présidée par le Vice-Président, Raymond Landveld (Suriname) et animée par Daniel Reifsnnyder, Secrétaire d'État adjoint au Département d'État des États-Unis d'Amérique.

51. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

52. Après la déclaration de l'animateur, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Congo, République islamique d'Iran, Finlande, République de Corée, Malaisie, Canada, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Estonie, Suisse, Suède, Gabon, Togo, Égypte, Liechtenstein, Chili, Costa Rica, Kazakhstan, Pologne, Slovaquie, Algérie, Japon, Viet Nam, Nicaragua, Kenya, Sénégal, Chine et Guyana.

E. Débat de haut niveau avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

53. Le Président, Arvids Ozols (Lettonie) a présidé le débat, qui était animé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

54. Eduardo Rojas-Briaies, Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration liminaire.

55. Trois thèmes ont été abordés pendant le débat : la promotion de l'Année internationale des forêts 2011, le financement de la gestion des forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs mondiaux s'agissant des forêts, et les forêts et Rio+20.

Thème 1 : Promotion de l'Année internationale des forêts, 2011

56. En réponse aux questions posées par l'animateur, les personnes suivantes ont fait des déclarations : Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement; Julia Marton-Lefèvre, Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature; Frances Seymour, Directrice générale du Centre pour la recherche internationale sur la foresterie; Dennis Garrity, Directeur général du Centre mondial d'agroforesterie; et Niels Elers Koch, Président de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

Thème 2 : Financement de la gestion des forêts et mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts

57. En réponse aux questions posées par l'animateur, Gustavo Fonseca, Directeur (ressources naturelles) au Fonds pour l'environnement mondial, et Gerhard Dieterle, Conseiller principal au Département de l'agriculture de la Banque mondiale, ont fait des déclarations.

Thème 3 : Les forêts et Rio+20

58. En réponse à la question posée par l'animateur, des déclarations ont été faites par les personnes suivantes : Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification; Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; Eduardo Rojas-Briaies, Directeur général adjoint du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Emmanuel ZeMeka, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux; et Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en

œuvre des politiques environnementales au Programme des Nations Unies pour l'environnement.

59. Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a adressé au Forum un message par vidéo.

Débat sur les trois thèmes

60. Les représentants de la Colombie et du Brésil ont fait des déclarations.

Chapitre VIII

Dialogue multipartite

61. Le Forum a examiné le point 9 de son ordre du jour à la 6^e séance, le 26 janvier. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Note du secrétariat sur le dialogue pluripartite (E/CN.18/2011/9);
- b) Document de synthèse sur le développement social et les communautés autochtones et autres communautés tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts (E/CN.18/2011/9/Add.1);
- c) Document de travail sur les forêts et la culture (E/CN.18/9/Add.2);
- d) Document de réflexion sur le Programme de foresterie communautaire au Népal : un exemple d'excellence en matière de gestion communautaire des forêts (E/CN.18/9/Add.3).

62. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Débat entre les États Membres, les grands groupes et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

63. Toujours à la 6^e séance, le 26 janvier, le Forum a tenu un débat entre les États Membres, les grands groupes et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, animé par Alexander Buck, Directeur exécutif de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).

64. Pour la première partie du débat, des communications ont été faites par des responsables des grands groupes : Abidah Billah Setyowati (femmes), Joseph Cobbinah (milieux scientifiques et technologiques) et Ghan Shyam Pandey (agriculteurs et petits propriétaires de forêts).

65. Pendant le débat qui a suivi, les représentants du Népal, du Suriname, de l'Autriche, de la Turquie, de l'Argentine, de la Chine, de la Colombie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Guatemala, du Brésil, du Maroc et du Samoa sont intervenus.

66. Le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales et l'observateur pour la Commission des forêts de l'Afrique centrale ont également pris la parole.

67. L'animateur du débat a fait une déclaration.

68. Pendant la deuxième partie du débat, Lambert Okraah, Coordonnateur de l'Initiative des grands groupes a fait un exposé.

69. Pendant le débat qui a suivi, les représentants du Ghana et de la Turquie ainsi que le représentant de la FAO (au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts) sont intervenus.

70. Les représentants des grands groupes suivants ont également participé : organisations non gouvernementales et enfants et jeunes.

71. L'animateur du débat a fait une déclaration.

Chapitre IX

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts

72. Le Forum a examiné le point 10 de son ordre du jour à ses 5^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, les 25 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour cet examen, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2011/10);

b) Document d'information sur le Partenariat de collaboration sur les forêts 2009 et 2010 (E/CN.18/2011/11).

73. À la 5^e séance, le 25 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par le Forum

74. Voir chapitre II, paragraphes 7 à 11.

Chapitre X

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

75. Le Forum a examiné le point 11 de son ordre du jour à ses 3^e, 8^e, 9^e et 13^e séances, les 24 et 31 janvier et les 1^{er} et 4 février 2011. Pour son examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/2011/12);

b) Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier (E/CN.18/2011/13);

c) Note du Secrétariat sur la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier (E/CN.18/2011/2).

76. À la 3^e séance, le 24 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

77. À la même séance, les coprésidents du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier, Macharia Kamau (Kenya) et Jan Heino (Finlande), ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par le Forum

78. Voir chapitre II, paragraphes 7 à 11.

Débat sur « L'alimentation, l'énergie et les défis et perspectives économiques, notamment s'agissant des femmes et de la jeunesse »

79. Également à la 3^e séance, le Forum a tenu un débat sur « l'alimentation, l'énergie et les défis et perspectives économiques, notamment s'agissant des femmes et de la jeunesse », présidé par le Président, Arvids Ozols (Lettonie), et animé par Gill Shepherd, membre principal du Groupe sur les écosystèmes pour le bien-être de l'humanité.

80. Tolulope Daramola, membre de l'International Forestry Students Association; Cleto Ndikumagenge, animateur et délégué du Partenariat forestier pour le bassin du Congo et Jeannette Gurung, fondatrice et Directrice de l'Association « Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resources Management », ont fait des exposés.

81. Pendant le débat qui a suivi, les représentants du Sénégal, du Brésil, du Maroc, de la Finlande, de la Suisse et du Paraguay, ainsi que l'Observateur du secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière, ont fait des observations et posé des questions auxquelles les membres du Groupe ont répondu.

Chapitre XI

Fonds d'affectation spéciale du Forum

82. Le Forum a examiné le point 12 de son ordre du jour à ses 2^e et 4^e séances les 24 et 25 janvier 2011. Pour son examen de ce point de l'ordre du jour, le Forum était saisi de la note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2011/14).

65. À la 2^e séance, le 24 janvier, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par le Forum

84. Voir chapitre II, paragraphes 5 à 11.

Chapitre XII

Questions diverses

A. Lancement du rapport sur « L'état des forêts dans le monde »

85. À sa 3^e séance, le 24 janvier 2011, le Directeur général adjoint au Département de la foresterie de la FAO et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts, a fait une déclaration concernant le lancement de l'édition de 2011 du rapport biennal sur « L'état des forêts dans le monde ».

B. Réunions des groupes de travail

86. Les Groupes de travail 1 et 2 (voir chap. XVI, sect. E, par. 107 et 108) ont tenu trois réunions parallèles, les 26 et 28 janvier 2011. Le Groupe de travail I a également tenu une quatrième réunion, le 3 février 2011, pour adopter le projet de déclaration ministérielle, ad referendum, pour présentation au Forum.

87. À la 7^e et à la 9^e séances, le 28 janvier et le 1^{er} février 2011, le Forum a entendu des rapports oraux sur les délibérations des groupes de travail, présentés par les coprésidents du Groupe de travail 1 (Autriche et Malaisie) et le coprésident du Groupe de travail 2 (Suriname).

C. Présentation des initiatives des pays, des régions et des grands groupes

88. À la 1^{ère} séance (parallèle) du Groupe de travail 1, le 26 janvier 2011, les représentants de la Chine, du Ghana et du Mexique ont fait des exposés.

89. À la même séance, les représentants du Viet Nam, de l'Inde et du Brésil ont également fait des déclarations.

90. À la même séance, l'observateur du secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couverture forestière a fait une déclaration.

Chapitre XIII

Dates et lieu de la dixième session du Forum

91. Le Forum a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 13^e séance le 4 février 2011.
92. À la même séance, le représentant de la Turquie a fait une déclaration.

Mesures prises par le Forum

93. Toujours à la même séance, sur proposition du Président, le Forum a décidé de tenir en 2013 sa dixième session à Istanbul (Turquie) les dates devant être déterminées ultérieurement (voir chap. I, sect. A, projet de décision II).

Chapitre XIV

Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum

94. Le Forum a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 13^e séance, le 4 février 2011. Pour son examen de ce point, le Forum était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa dixième session (E/CN.18/2011/L.2).

Mesures prises par le Forum

95. À la même séance, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire (voir chap. I, sect. A, projet de décision III).

Chapitre XV

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session

96. Le Forum a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 13^e séance, le 4 février 2011. Pour son examen de ce point, le Forum était saisi du projet de rapport des travaux de sa neuvième session (E/CN.18/2011/L.1).

97. À la même séance, le Rapporteur (Sénégal) a présenté le projet de rapport, et le Forum a adopté celui-ci et confié au Rapporteur la tâche de parachever le rapport en collaboration avec le Bureau et le Secrétariat, en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de fond de 2011.

Chapitre XVI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

98 Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 1^{er} mai 2009 et du 24 janvier au 4 février 2011. Le Forum a tenu 13 séances plénières.

99. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

B. Participation

100. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, qui participent de façon égale et intégrale. La neuvième session du Forum a réuni les représentants des États Membres de l'Organisation et des institutions spécialisées. Des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est donnée dans le document E/CN.18/2011/INF/1.

C. Élection du bureau

101. À la 1^{re} séance, le 1^{er} mai 2009, le Forum a élu par acclamation le bureau de sa neuvième session comme suit :

Vice-Présidents :

Zainol Rahim Zainuddin (Malaisie)
Raymond Harold Landveld (Suriname)
Ndiawar Dieng (Sénégal)

102 À la 2^e séance, le 24 janvier 2011, le Forum a élu par acclamation les membres suivants du bureau :

Président :

Arvids Ozols (Lettonie)

Vice-Président :

Ingwald Gschwandtl (Autriche)

103 À la même séance, le Forum a été informé que Ndiawar Dieng (Sénégal – Vice-Président), ferait également fonction de Rapporteur de la neuvième session.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

104. À la 2^e séance, le 24 janvier, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa neuvième session (E/CN.18/2011/1) :

1. Élection du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté :
 - a) Gestion communautaire des forêts;
 - b) Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts;
 - c) Aspects sociaux et culturels.
6. Année internationale des forêts, 2011.
7. Questions nouvelles.
8. Débat de haut niveau.
9. Débat multipartite.
10. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts.
11. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
12. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
13. Questions diverses.
14. Dates et lieu de la dixième session du Forum.
15. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum.
16. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session.

105. À la 2^e séance, après une déclaration du Président, le Forum a également approuvé l'organisation des travaux de la session, qui était donnée dans un document officieux.

E. Création de groupes de travail et désignation de leurs coprésidents

106. Toujours à la 2^e séance, le 24 janvier, le Forum a constitué deux groupes de travail :

107. Le groupe de travail I serait présidé par les vice-présidents, Ingwald Gschwandtl (Autriche) et Zainol Rahim Zainuddin (Malaisie), et il étudierait le thème principal de la neuvième session « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté » (point 5 de l'ordre du jour), « l'Année internationale des forêts 2011 », (point 6) et « Débat de haut niveau » (point 8) et négocierait un projet de déclaration ministérielle.

108. Le Groupe de travail 2 serait présidé par les vice-présidents Ndiawar Dieng (Sénégal) et Raymond Harold Landveld (Suriname); il a été chargé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts », le point 4 « contributions régionales et sous-régionales », le point 10 « Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts » et le point 11 « Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts », et il examinerait et négocierait un projet de résolution couvrant les points 3, 4, 5, 6, 11 et 12 de l'ordre du jour.

F. Accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts

109. Toujours à la 2^e séance, le 24 janvier, le Forum était saisi du document E/CN.18/2011/18, contenant une demande d'accréditation du Forum africain sur les forêts comme organisation intergouvernementale pour participer comme observateur aux délibérations du Forum.

110. À la même séance, le Forum a décidé d'accéder à la demande du Forum africain sur les forêts et de l'accréditer comme observateur de ses sessions (voir chap. I, sect. C, décision 9/1).

Annexe I

Liste de documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2011/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.18/2011/2	3	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
E/CN.18/2011/3	4	Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales
E/CN.18/2011/4	5 a)	Rapport du Secrétaire général sur la gestion communautaire des forêts
E/CN.18/2011/5	5 b) et c)	Rapport du Secrétaire général sur les valeurs culturelles et sociales des forêts et le développement social
E/CN.18/2011/6	5	Rapport du Secrétaire général sur les grands enjeux des forêts pour les populations, les moyens de subsistance et l'élimination de la pauvreté : conclusions et recommandations
E/CN.18/2011/7	6	Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale des forêts, 2011
E/CN.18/2011/8	8	Rapport du Secrétaire général sur le débat ministériel de haut niveau et dialogue au sujet des principes d'action avec les chefs de secrétariat des organisations internationales
E/CN.18/2011/9	9	Note du Secrétariat sur le dialogue multipartite
E/CN.18/2011/9/Add.1	9	Document de synthèse présenté par les grands groupes sur le développement social et les communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris le régime foncier des forêts
E/CN.18/2011/9/Add.2	9	Document de travail présenté par les grands groupes sur les forêts et la culture
E/CN.18/2011/9/Add.3	9	Dialogue multipartite : document de réflexion sur le Programme de foresterie communautaire au Népal : un exemple d'excellence en matière de gestion communautaire des forêts
E/CN.18/2011/10	10	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2011/11	10	Document d'information sur les cadres 2009 et 2010 du Partenariat de collaboration sur les forêts
E/CN.18/2011/12 et Corr.1	11	Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts
E/CN.18/2011/13	11	Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier
E/CN.18/2011/14	12	Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2011/15	5	Lettre date du 26 octobre 2010, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Mexique et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport final de l'Atelier tenu à Oaxaca sous le titre « Gouvernance forestière, décentralisation et REDD-plus en Amérique latine et dans les Caraïbes »
E/CN.18/2011/16	5	Lettre datée du 3 novembre 2010, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Suisse, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport sur une série d'ateliers co-organisés par les gouvernements de ces pays sur le thème « La gouvernance forestière et la décentralisation »
E/CN.18/2011/17	5	Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de synthèse de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2011/18	2	Note du Secrétariat sur l'accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2011/19	5	Lettre datée du 11 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport de synthèse des coprésidents de la réunion internationale d'experts sur le rôle des programmes forestiers nationaux et de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2010/2	12	Note du Secrétariat sur les stratégies de mobilisation des ressources de toutes provenances pour soutenir la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble concernant les forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, afin notamment d'améliorer l'accès aux ressources et de créer un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts mondiales
E/CN.18/2011/INF/1		Liste des participants

Annexe II

Résumé établi par la Présidence du dialogue multipartite

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 janvier 2011. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2011/9);
- b) Document de synthèse sur le développement social et les communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris le régime foncier des forêts (E/CN.18/2011/9/Add.1);
- c) Document de travail sur les forêts et la culture (E/CN.18/2011/9/Add.2);
- d) Dialogue multipartite sur le Programme de foresterie communautaire au Népal : un exemple d'excellence en matière de gestion communautaire des forêts (E/CN.18/2011/9/Add.3).

2. La Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration. Des représentants des grands groupes, des femmes, la communauté scientifique et technologique et les agriculteurs et petits propriétaires de forêts ont établi et présenté trois documents sur le thème d'ensemble de la neuvième session du Forum. À la même séance, le représentant des organisations non gouvernementales a présenté les résultats de l'Initiative des grands groupes, qui s'est réunie en juillet 2010 à Accra, sur les moyens d'intensifier la participation des grands groupes à la mise en œuvre des décisions du Forum et sur un programme biennal sur l'engagement des grands groupes à l'appui du travail du Forum.

Débat entre États Membres, grands groupes et membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

3. Le Forum a tenu un débat entre États Membres, grands groupes et membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à la 5^e séance, le 26 janvier 2011. Le Directeur exécutif de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a fait une déclaration liminaire et a animé le débat.

4. À la même séance, des exposés ont été présentés par les représentants des grands groupes suivants : les femmes, la communauté scientifique et technologique, les enfants et la jeunesse, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones, et les agriculteurs et petits propriétaires de forêts, ainsi que par les représentants du Népal, du Suriname, de l'Autriche, de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Chine, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Maroc, du Brésil, du Ghana et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

5. Le thème de la neuvième session du Forum, « Les forêts pour les populations » est tout à fait opportun et pertinent car le déboisement se poursuit à un rythme alarmant, alors que la dimension sociale des forêts et de la foresterie demeure méconnue.

6. Il est maintenant généralement admis que si l'on méconnaît les aspects sociaux des forêts, on s'expose à contribuer puissamment à la perte de couverture forestière,

qui est une tendance mondiale. De même, le caractère incertain et précaire des droits fonciers des communautés défavorisées tributaires des forêts, notamment certaines populations autochtones et les femmes, est un facteur qui a contribué à l'absence d'engagement à long terme en faveur d'une gestion durable des forêts.

7. On a fait valoir que le développement social était une condition préalable d'une gestion durable des forêts. Pour inverser la tendance mondiale à la perte de couverture forestière, les principales méthodes à envisager sont l'émancipation des femmes, qui doivent pouvoir prendre des décisions, le renforcement du rôle des associations, pour faciliter le partage des données d'expérience et améliorer la position de négociation avec les autorités, promouvoir une agriculture durable, défendre les droits des populations défavorisées et pauvres, notamment les droits de la jeunesse, et encourager l'adoption de leurs perspectives souvent originales sur la gestion durable des forêts.

8. Environ 1,6 milliard de personnes dépendent, pour vivre, de la forêt et, dans le seul continent africain, plus de 5 millions d'hectares de forêts sont perdus chaque année. En Afrique, en Asie et en Amérique latine on estime que 80 % de la population dépendent des plantes médicinales et des connaissances traditionnelles qui y sont associées pour la satisfaction de leurs besoins de soins de santé primaires, et la moitié de la population environ du monde industrialisé utilise des remèdes naturels. Les pratiques médicales reposant sur les connaissances traditionnelles contribuent à la réalisation des objectifs 1 à 7 des OMD (objectifs du Millénaire pour le développement). Les pratiques culturelles qui sont transmises de génération en génération ont joué un rôle vital dans la gestion des forêts, la préservation de la diversité biologique et des moyens d'existence et dans les soins de santé, et sont un élément critique de l'adaptation au changement climatique. Les connaissances traditionnelles ou encore les pratiques traditionnelles d'« ethnoforesterie » se conforment aux normes des critères et indicateurs du Processus de Montréal pour une gestion durable des forêts : a) préservation de la diversité biologique, b) préservation de la capacité productive des écosystèmes forestiers, c) préservation de la santé et de la vitalité de l'écosystème forestier, d) conservation et maintien des sols et des ressources en eau, e) préservation de la contribution des forêts aux cycles mondiaux du carbone et f) préservation et amélioration des multiples bienfaits socioéconomiques des forêts, à long terme, pour répondre aux besoins des sociétés.

9. Pendant le débat, on a présenté un programme réussi de gestion communautaire mis en œuvre par un réseau national (FECOFUN) au Népal, qui a été établi en 1995. Avant l'établissement de FECOFUN, le Népal souffrait d'une grave dégradation de ses forêts puisqu'il avait perdu plus de 1 million d'hectares de couverture forestière. En mettant en œuvre cette gestion communautaire des forêts, le Népal a profondément modifié sa politique forestière, devenant dans ce domaine un pionnier de la gestion communautaire des forêts. Les forêts népalaises et les populations qui en dépendent étaient exposées à des problèmes tels que le changement climatique. L'action menée pour défendre les droits fonciers et rendre plus sûr le régime foncier, la création de capacités, le soutien aux réseaux, la recherche d'une justice du climat, les transferts de technologie et l'accès aux marchés ainsi qu'un contrôle local – tous ces efforts ont été d'importance essentielle pour une bonne gestion communautaire des forêts, et c'est là un facteur essentiel dans l'atténuation des effets du changement climatique.

10. On a fait observer que des recommandations, sur les politiques à suivre, issues de l'Initiative des grands groupes, portaient par exemple sur la nécessité de résoudre

les problèmes d'équité tels que l'accès aux ressources, les droits, le régime foncier et le partage des avantages de l'exploitation des forêts. Les populations qui dépendent des forêts pour vivre doivent avoir un accès fiable à ces ressources et participer aux décisions sur leur utilisation et exploitation.

11. Une des conclusions du dialogue est qu'il faut accroître la collaboration entre les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres entités pour former un cadre de création de capacités, assurer la sécurité des droits fonciers des communautés locales, faire reconnaître par les pouvoirs publics les droits et le rôle des populations locales, élargir l'accès aux avantages (éducation, information et marchés) et assurer une participation authentique aux décisions et à la gestion.

12. On a également indiqué que les connaissances traditionnelles devaient être systématiquement analysées en coopération avec leurs possesseurs et les utilisateurs, en encourageant l'utilisation de pratiques optimales appropriées. Il faudrait les intégrer dans les plans forestiers nationaux ainsi que dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, avec la participation de toutes les parties prenantes. La communauté scientifique devrait respecter ces connaissances et recevoir et fournir une assistance de façon à les préserver. En outre, un régime équitable de partage des avantages résultant des forêts doit être mis au point, notamment un système légal rendant obligatoire la divulgation de l'origine des ressources génétiques afin de prévenir toute tentative de breveter des connaissances traditionnelles et afin de mettre un terme à la « biopiraterie ».

13. Le dialogue multipartite s'est achevé par l'expression d'une reconnaissance pour l'étendue des travaux accomplis par les grands groupes au sein du Forum et cela augurait bien des futures entreprises allant dans ce sens.

Annexe III

Résumés établis par les présidents des tables rondes

A. Table ronde 1 : Les forêts pour les populations

1. La table ronde 1, sur les forêts pour les populations, de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, a eu lieu le 2 février 2011 pendant le débat ministériel de haut niveau. La table ronde était présidée par Ingwald Gschwandtler, Vice-Président du Forum et animée par Mohamed El-Ashry, Chargé de recherche principal à la Fondation pour les Nations Unies et ancien Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pendant cette table ronde, des ministres et des hauts responsables des pays suivants ont fait des déclarations : Croatie, Norvège, Turquie, Cameroun, Autriche, Thaïlande, Zambie, Philippines, Pérou, Ghana, Chine, Sénégal, Mongolie, Angola, Roumanie, États-Unis d'Amérique, Maroc, Hongrie, Lesotho, République centrafricaine, Inde, Pologne, Fédération de Russie, République tchèque, Israël, Mauritanie, Ukraine, Gabon, Indonésie, Botswana, Équateur, Costa Rica, Érythrée, Afghanistan, Italie, Népal et Jamaïque.

2. Le débat a porté sur les relations complexes entre la population et la forêt. Les participants ont montré les multiples fonctions et les multiples contributions des forêts au bien-être de l'humanité, à la stabilité de l'environnement et au développement économique, en faisant observer que les forêts non seulement fournissent des biens et des services mais sont également à l'origine du folklore et de la spiritualité et ont de profondes attaches dans les différentes cultures et religions. Les États Membres ont souligné qu'il fallait mettre en œuvre aux niveaux local, national et international des politiques bien ciblées pour gérer durablement les forêts. À ce sujet, la bonne gouvernance forestière, la sécurité d'occupation, la participation locale, la définition des politiques transsectorielles et au niveau des paysages, et une augmentation du financement et de la volonté politique ont été considérées comme autant d'éléments de grande importance.

3. Les forêts contribuent puissamment à préserver les écosystèmes et la diversité biologique, à lutter contre le changement climatique et à réduire les risques de catastrophes naturelles. Depuis quelques années, on s'inquiète du déboisement, de l'abattage illégal d'arbres, du mouvement transfrontière illégal de produits forestiers, de la désertification, du retour régulier des sécheresses et de la transformation de terres boisées en terres cultivées. Certains pays ont indiqué que les politiques récemment adoptées pour protéger et faciliter la reconstitution des forêts ont abouti à une amélioration de l'environnement, par exemple par un meilleur contrôle de l'érosion, elles ont aussi créé des emplois. Les forêts sont également précieuses pour améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et encourager un développement durable, et cela a été souligné par beaucoup de pays. Les forêts engendrent de multiples services, notamment la production de bois et d'autres produits, et sont les principales sources de produits alimentaires, de médicaments et de matières premières pour la construction et le tissage, et cela également crée des emplois.

4. L'Année internationale des forêts a été largement considérée comme une excellente occasion de faire largement connaître le rôle de la population locale elle-même dans la protection des forêts. Pour encourager encore cette démarche centrée sur la population locale dans la protection des forêts, beaucoup de pays ont apporté leur soutien au Forum dans l'étude des corrélations intersectorielles entre la forêt, l'eau,

l'agriculture, la gestion des sols et l'énergie. Plusieurs pays ont également souligné qu'une démarche systématique à l'égard des forêts s'imposait pour concilier les besoins à court terme et la politique et les intérêts économiques à long terme. La participation de nombreuses catégories d'acteurs à la définition de programmes forestiers nationaux et de forêts modèles a également été observée et est considérée comme un facteur important de la promotion de la notion de forêt pour le peuple.

5. Mais la réalisation du potentiel intégral des forêts rencontre de nombreux obstacles, notamment le caractère limité des ressources financières et techniques, le manque de données sur les ressources forestières et les difficultés de diffusion de l'information dans les communautés rurales sur les pratiques de gestion durable des forêts. Plusieurs pays ont reconnu qu'il importait de poursuivre la collaboration entre pays sur ces questions. Cependant, beaucoup de pays ont demandé que l'on augmente le financement consacré à la coopération, notamment en ouvrant un fonds mondial pour les forêts afin de rendre prévisible et fiable le financement de l'action menée en faveur des forêts.

6. Les participants ont souligné qu'il fallait poursuivre la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et réaliser les objectifs d'ensemble sur les forêts. Beaucoup de pays ont souligné aussi que les quatre objectifs d'ensemble cherchaient bien à répondre aux besoins des populations concernées.

B. Table ronde 2 : Financement au service des populations tributaires des forêts

7. La table ronde 2, tenue le 2 février 2011 pendant le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum, a traité du financement au service des populations tributaires des forêts. La table ronde était présidée par le Vice-Président Ndiawar Dieng et animée par Ana Maria Sampaio Fernandes, ambassadrice du Brésil à Nairobi. Pendant le débat, des ministres et des hauts fonctionnaires des pays suivants et d'une organisation internationale ont fait des déclarations : État plurinational de Bolivie, Botswana, République centrafricaine, Colombie, République démocratique du Congo, Guatemala, Malaisie, Nicaragua, Népal, États-Unis d'Amérique, Paraguay, Soudan et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

8. Le débat a rappelé que la contribution des forêts aux moyens d'existence en milieu rural était de l'ordre de 25 à 40 % des revenus des ménages. Mais comme la valeur de la forêt est considérablement sous-évaluée, la législation et la réglementation empêchent souvent les populations dont l'existence dépend de la forêt d'accéder aux ressources forestières et de les exploiter, et les dépenses publiques consacrées à la foresterie communautaire demeurent faibles.

9. Plusieurs participants ont relevé que les populations tributaires de la forêt, c'est-à-dire une proportion appréciable de la population de beaucoup de pays en développement, se heurtent à divers obstacles dans la gestion durable des forêts, depuis le caractère obscur et la précarité du régime foncier et des droits d'usage, jusqu'à l'accès limité à l'information et à la prise de décisions. L'obtention de moyens financiers réguliers est un autre problème qui a été mentionné, avec les capacités limitées et la faiblesse de la formation administrative ou technique pour la gestion des forêts. On a mis également l'accent sur l'importance de toutes les fonctions des forêts,

qui doivent être reconnues, et notamment les valeurs sociales et culturelles des populations locales et autochtones.

10. Plusieurs participants ont rappelé que dans les pays à couverture forestière moyenne ou importante, les forêts sont la base de marchés spécifiques du bois et de produits autres que le bois. L'existence de ces marchés fait que les forêts sont une source majeure de moyens d'existence pour des millions d'habitants des forêts et des régions voisines. Cependant, comme beaucoup de populations dépendantes des forêts sont isolées, que leur économie est peu structurée, elles ont besoin d'une aide dans l'exploitation des produits et l'accès aux marchés. À ce sujet, les participants ont fait observer que lors de la conception même des mécanismes de financement destinés à aider les populations dépendantes de la forêt, il fallait tenir compte de l'économie spontanée et des connaissances et compétences des populations locales, ainsi que la valeur non monétaire de la contribution que les forêts apportent aux moyens d'existence. Ces formes de financement, notamment, et en particulier les mécanismes de répartition des avantages, doivent être équitables et s'appuyer sur la participation de tous les acteurs, le cas échéant le secteur privé compris, pour soutenir les activités de gestion durable des forêts avec les populations locales, par exemple par le canal des programmes de responsabilité sociale des entreprises.

11. Les participants ont également fait ressortir qu'il fallait prévoir dans le budget d'un pays des crédits reconnaissant le rôle des forêts. Beaucoup de pays ont souligné qu'il fallait trouver des fonds pour la gestion durable des forêts naturelles, mais ils ont également constaté qu'il était beaucoup plus facile d'obtenir des moyens financiers pour les projets de reboisement et de plantation d'arbres. On a mentionné un grand nombre d'initiatives nationales de financement du secteur forestier, par exemple au Botswana où des fonds sont destinés à promouvoir une gestion communautaire des ressources naturelles et encourager les petites entreprises forestières, ou encore de nouvelles règles fiscales en République centrafricaine et en République démocratique du Congo pour garantir que les recettes publiques provenant de l'abattage des arbres soient bien collectées. Dans ces deux pays, il existe aussi un système de redistribution d'une partie des recettes publiques au profit des populations locales. Cependant, le financement destiné aux communautés forestières et à la gestion durable des forêts, comme l'ont fait observer de nombreux participants, suppose une intégration plus poussée dans les plans forestiers nationaux et les plans nationaux de développement.

12. Des participants ont également examiné la situation au niveau international et en particulier la création de fonds multilatéraux, pour tenir compte des bienfaits à caractère mondial engendrés par l'existence même des forêts, par exemple l'atténuation des effets du changement climatique. De nombreux participants ont évoqué les fonds existant déjà, notamment les fonds du FEM, de la FAO et du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, ainsi que diverses initiatives de financement existant au niveau régional. Par exemple, le REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) est considéré comme une source utile de moyens financiers pour les populations locales, financement qui permet dans une certaine mesure de résoudre des problèmes intersectoriels soulevés par la gestion durable des forêts. Cependant, les participants ont fait observer que les populations locales risquaient d'essayer certains risques attachés au programme REDD+, car ce mécanisme vise avant tout à réduire les stocks de carbone plutôt qu'à défendre les droits et moyens d'existence des populations locales. C'est pourquoi, indépendamment de ces efforts, les participants ont montré qu'il fallait que les fonds existants soient complétés par d'autres sources de

financement, des mécanismes de création de capacités et de transfert de technologie appréhendant les forêts dans leur totalité. Dans ce contexte, beaucoup de participants ont affirmé qu'il fallait mettre en place une source prévisible de financement pour les forêts, dans la communauté internationale, et qu'un fonds mondial pour les forêts répondrait précisément à ce problème.

C. Table ronde 3: Autour des forêts : démarche intersectorielle et interinstitutionnelle

13. La table ronde 3, sous le titre « Autour des forêts : démarche intersectorielle et interinstitutionnelle », s'est tenue le 3 février 2011 pendant le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum, et a porté sur les relations entre le secteur forestier et les autres secteurs qui l'entourent. La table ronde était présidée et animée par Zainol Rahim Zainuddin, Haut Commissaire de la Malaisie au Kenya. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays et organisations suivants : Namibie, France, Mexique, Australie, Pays-Bas, Tchad, Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom aussi de Fidji, du Samoa et des îles Salomon), de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IURFO) et de la Commission économique pour l'Europe.

14. Les débats ont porté surtout sur le partage des données d'expérience et des enseignements dégagés au sujet de la gestion durable des forêts et des politiques forestières, compte tenu de la complexité des rapports avec les autres secteurs et institutions. De nombreux participants ont proposé des domaines possibles de coopération intersectorielle. Plusieurs participants ont fait valoir qu'il fallait mieux comprendre les corrélations et interactions entre la gestion durable des forêts et les politiques et mesures, en évolution rapide, qui concernaient l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'énergie, l'agriculture et l'eau. Les participants ont admis également l'importance du secteur forestier pour tenter de résoudre les problèmes économiques, environnementaux et sociaux et le rôle critique des forêts dans la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables et l'élimination de la pauvreté.

15. Au niveau pratique, plusieurs représentants ont souligné les difficultés et les perspectives d'une gestion durable des forêts, en raison de l'effet de ce qui entoure le secteur forestier. Certains représentants ont évoqué les mesures prises pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources forestières et limiter l'importation de bois d'œuvre abattu illégalement, par une collaboration étroite avec des projets communautaires de gestion des forêts et, d'autre part, par des programmes de création de capacités. Les efforts en cours pour appliquer les initiatives « Gouvernance et police des forêts » (FLEG) ont également été évoqués. Pour beaucoup de petits États insulaires en développement, il fallait également s'attacher aux conséquences du changement climatique pour les forêts. L'expérience acquise par d'autres pays, mentionnée durant la table ronde, pour résoudre ces problèmes intersectoriels passe par des programmes englobant l'ensemble des activités de gestion durable des forêts, notamment le reboisement, un mécanisme de création d'un fonds forestier, la distribution d'incitations au niveau local et la réforme du régime foncier, de façon à reconnaître que les terres appartiennent aux populations locales. Les participants ont noté aussi qu'il fallait éviter une fragmentation du traitement des forêts au niveau des politiques et des institutions, étant donné que les principales menaces qui pèsent sur les forêts trouvent leur origine en dehors du secteur forestier. À ce sujet, beaucoup de

participants ont accueilli avec satisfaction la notion « Autour des forêts » qui permet de réfléchir aux relations complexes du secteur forestier avec les autres secteurs et institutions. De plus, les avantages d'une démarche intersectorielle, se traduisant par exemple par une augmentation des budgets consacrés aux forêts, des synergies entre les programmes, et une valeur accrue attachée à la forêt et à sa conservation ont été évoqués. En même temps, certains participants ont mentionné qu'il fallait établir une coordination grâce aux enseignements tirés des politiques suivies et ils ont souligné qu'il fallait traiter les questions relatives à la forêt non seulement de façon transsectorielle mais également aux divers niveaux d'administration – municipal, régional et national – et faire participer les organisations non gouvernementales, les populations locales et autres acteurs essentiels.

D. Table ronde 4 : Les forêts et Rio+20

16. La table ronde de haut niveau 4 sur « Les forêts et Rio+20 » a eu lieu pendant le débat ministériel de haut niveau de la neuvième session du Forum, le 3 février 2011. Les débats ont porté sur la contribution des forêts au traitement des thèmes et des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui aura lieu en 2012 au Brésil. La table ronde était présidée par Ingwald Gschwandtl, Vice-Président du Forum et animée par Daniel Reifsnnyder, Secrétaire d'État adjoint au Département d'État des États-Unis. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a fait des observations initiales et utilement brossé le tableau d'ensemble pour les États Membres pendant le débat. La table ronde a entendu des déclarations des pays suivants : Congo, République islamique d'Iran, Finlande, République de Corée, Malaisie, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Estonie, Suisse, Suède, Gabon, Togo, Égypte, Liechtenstein, Chili, Costa Rica, Slovaquie, Kazakhstan, Algérie, Japon, Viet Nam, Nicaragua, Kenya, Pologne, Sénégal, Chine et Guyana.

17. M. Sha a bien montré l'importance pour la table ronde d'aller au-delà des aspects strictement environnementaux de la gestion durable des forêts et d'examiner comment les forêts peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté, à l'adoption progressive de modes durables de production et de consommation et à l'analyse et la mise au point d'une action sur le changement climatique. Il a également soulevé des questions à l'intention des participants, telles que le calendrier de réalisation des quatre objectifs d'ensemble sur les forêts, qui pourrait s'aligner sur le calendrier de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la question de savoir comment l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts pourrait être intégré dans le droit national, régional et international, et les conséquences éventuelles de la transformation de cet instrument dans le cas où le programme REDD+ donnerait naissance à un cadre juridiquement contraignant.

18. De nombreux participants ont affirmé que la notion d'économie verte devrait être clarifiée, certains disant qu'il n'y avait pas de consensus sur ce que signifiait ce concept d'économie verte et d'autres le liant à la faible ou non-utilisation du carbone dans l'économie, et à la « croissance verte ». Il n'y avait pas de solution unique pour tous, et l'économie verte devrait être définie dans le contexte national et placée dans l'optique du développement durable, sans s'y substituer. Malgré l'absence apparente de consensus sur la définition du concept, plusieurs pays ont souligné que Rio+20 offrait une excellente occasion de bien mettre en avant la place des forêts et qu'il

montrerait bien la contribution des forêts à une économie verte – par la création d’emplois et de revenu, et notamment une meilleure égalité des sexes –, à la sécurité alimentaire (l’agroforesterie en particulier a été mentionnée), à l’énergie verte renouvelable, aux écotecnologies, aux services écosystémiques et aux programmes REDD+, aux sanctuaires de diversité biologique, à la réutilisation, au recyclage et à la réduction des déchets de l’industrie forestière, à la construction verte, aux produits ligneux verts, à la remise en état des forêts dégradées et au reboisement.

19. Plusieurs pays ont mentionné la bonne gouvernance, la nécessité d’autonomiser les acteurs, un régime foncier clair et sûr, un partage tangible et équitable des avantages résultant des forêts et une participation authentique de la population, autant de conditions essentielles à la gestion durable des forêts et à la contribution des forêts à l’économie verte. Il faut mentionner aussi la création d’un environnement favorable à l’investissement à long terme dans la gestion durable des forêts, une bonne évaluation des ressources forestières, l’accès aux marchés des produits forestiers, la création de capacités, le transfert d’écotecnologie et la coopération financière.

20. S’agissant du deuxième thème de la Conférence Rio+20 – le cadre institutionnel du développement durable –, plusieurs pays ont estimé que Rio+20 devrait faire le bilan des progrès accomplis sur la question des forêts depuis 1992 et des efforts que font les pays pour appliquer l’instrument forestier et réaliser les quatre objectifs d’ensemble sur les forêts. Beaucoup de participants ont évoqué les progrès réalisés grâce aux efforts nationaux pour promouvoir une gestion durable des forêts, notamment par un reboisement massif et un effort de restauration des sols, le paiement de certains services écosystémiques et la participation des populations locales et défavorisées à la gestion des forêts, à la planification et au partage des avantages retirés. Certains participants ont noté aussi la position unique du Forum pour ce qui est de faire une plus grande place aux forêts dans le développement durable et dans l’économie verte à la Conférence Rio+20. On a ainsi proposé que la Déclaration ministérielle de la neuvième session du Forum, l’instrument forestier et les quatre objectifs d’ensemble sur les forêts soient communiqués à la Conférence Rio+20 à titre de contribution à celle-ci du Forum. Pour certains pays, il fallait aussi créer un fonds mondial pour les forêts et trouver des ressources financières et techniques adéquates étant donné le problème de la conclusion d’un accord juridiquement contraignant. D’autres pays ont estimé qu’il fallait émettre un message favorable à un accord mondial légalement contraignant pour tous les types de forêts. Sur les résultats à attendre de Rio+20, certains participants ont dit qu’il fallait faire aux forêts une place plus large que lors du Sommet de 1992. On a en outre proposé de mentionner le rôle de la jeunesse dans le maintien en bonne santé de forêts et l’amélioration des écosystèmes forestiers, ainsi que l’élargissement du cadre de la coopération compte tenu de la situation nationale et régionale au regard de la gestion durable des forêts.

E. Débat de haut niveau avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

21. Un débat de haut niveau avec les chefs de secrétariat des 14 organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts a eu lieu le 3 février. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a animé la séance en présentant trois thèmes d’importance décisive pour les membres du Partenariat de

collaboration sur les forêts : a) la promotion de l'Année internationale des forêts 2011 (Forêts 2011); b) le financement forestier et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts et c) les forêts et Rio+20.

22. Eduardo Rojas-Briales, Directeur général adjoint pour la foresterie à la FAO et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a affirmé que l'Année internationale susciterait une impulsion favorable à tous les programmes forestiers, ouvrant des possibilités nouvelles, des synergies et des réseaux pour mieux créer les conditions nécessaires et déterminer les priorités des organisations concernées. Il a souligné le potentiel de sensibilisation de l'Année internationale pour les forêts 2011 et estimé qu'un succès durable dépendait d'une meilleure communication et collaboration entre les secteurs et des efforts déployés pour aller au-delà des interlocuteurs naturels du Partenariat de collaboration sur les forêts. Il a réaffirmé qu'il fallait une démarche cohérente notamment concernant le financement forestier et mentionné que le Partenariat de collaboration sur les forêts devait mettre en évidence les liens entre la gestion durable des forêts et l'économie verte.

23. M. Sha a ensuite présenté les divers intervenants membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les a invités à traiter des questions soulevées par les trois thèmes présentés.

Thème 1 : Promotion de l'Année internationale des forêts, 2011

24. Helen Clark, Administratrice du PNUD, a fait observer que la gestion durable des forêts était tout à fait compatible avec le développement humain durable. Elle a rappelé ce que faisait le PNUD pour aider les pays, par des programmes tels que REDD et la collaboration constante avec le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui soutiennent les activités de conservation de la forêt animées par les populations autochtones et locales. Elle a également rappelé que le PNUD était très attaché à l'idée de soutenir les travaux du Forum.

25. Julia Marton-LeFèvre, Directrice générale de l'UICN, a exprimé la confiance qu'elle mettait dans l'Année internationale pour les forêts 2011 qui allait susciter une meilleure prise de conscience des problèmes forestiers. Elle a signalé les plans de l'UICN en 2011 et notamment les activités tendant à promouvoir les forêts par l'ouverture d'un portail propre sur Internet, l'organisation de forums sociaux, l'analyse et les statistiques portant sur la relation entre les forêts et les marchés nationaux, les réunions de haut niveau sur les forêts et la diffusion des messages sur les moyens de propager les avantages des forêts et des arbres au-delà des zones boisées elles-mêmes. L'UICN étend ses relations avec de nouveaux partenaires, parmi lesquels la jeunesse et les cinéastes.

26. Frances Seymour, Directrice générale du Centre pour la recherche forestière internationale a dit que son organisation s'employait à créer des partenariats avec les responsables politiques et avec d'autres organisations pour que les recherches menées en commun sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie répondent bien aux besoins d'un pays et à ceux des populations locales. Plusieurs réunions seront convoquées cette année, notamment sur la gouvernance et les forêts des terres sèches, pour obtenir le concours de nouveaux publics et faire plus largement prendre conscience des questions scientifiques relatives aux forêts. La cinquième Journée sur les forêts aura lieu en décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud).

27. Dennis Garrity, du Centre mondial d'agroforesterie a analysé l'importance de l'agroforesterie, en particulier dans la création d'emplois et l'augmentation de la production agricole. Il souhaite faire largement connaître l'agroforesterie comme moyen de gestion durable des paysages, notamment par l'utilisation de ces instruments pour éliminer la pauvreté et lutter contre les effets du changement climatique. Il fallait également encourager les liens intersectoriels dans l'optique de l'agroforesterie.

28. Niels Koch, Président de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a présenté les efforts de son organisme pour élargir systématiquement les activités se trouvant à l'interface science-politique. La stratégie 2010 à 2014 de l'Union internationale retenait six domaines thématiques : les forêts pour la population, le changement climatique, la préservation de la biodiversité forestière, la bioénergie, les interactions entre les forêts et l'eau, et les ressources pour l'avenir. Il a également mentionné les activités de son organisme à l'appui de l'Année internationale pour les forêts, 2011.

29. Jan McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté le rôle du secrétariat pour faciliter la coordination entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en soulignant le succès de la collaboration entre les membres, en particulier quand ils sont reliés aux efforts que font les États Membres eux-mêmes. M^{me} McAlpine a noté aussi le travail du secrétariat et celui du Partenariat de collaboration sur les forêts pour promouvoir le « Rôle 360 degrés des forêts », en évoquant en exemple le lancement, au Rwanda, du projet de restauration des paysages.

Thème 2 : Le financement forestier et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble sur les forêts

30. Gustavo Fonseca, Directeur des ressources naturelles au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a salué ce que le Partenariat de collaboration sur les forêts faisait pour contribuer au travail du Forum et a appelé à l'adoption de modèles similaires de collaboration dans les sous-groupes du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'aider les organisations à avoir plus facilement accès aux ressources. À ce propos, il a rappelé la création d'un programme de financement de la gestion durable des forêts et des projets REDD+. Le Partenariat de collaboration sur les forêts s'est engagé à aider les pays, en particulier les pays à faible couverture forestière et les petits États insulaires en développement, à satisfaire les besoins d'établissement de rapports nationaux et à harmoniser l'information relative aux forêts. À ce sujet, il a évoqué le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec le secrétariat du Forum sur les forêts pour financer l'action en faveur des forêts menée dans les pays à faible couverture forestière et dans les petits États insulaires en développement, notamment la nécessité de repérer les lacunes et les obstacles à ce financement. Il a également indiqué que le FEM continuerait à appuyer le processus de facilitation du Forum et à soutenir le travail du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts.

31. Gerhard Dieterle, Conseiller à la Banque mondiale, a expliqué comment son organisation soutenait l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en précisant que la Banque adoptait une approche « portefeuille » du financement forestier. Il a cependant évoqué le risque, pour les pays en

développement, que leurs capacités institutionnelles et développementales existantes ne leur permettent pas de respecter les obligations de structuration d'un portefeuille et il a donc rappelé le rôle important du Partenariat de collaboration sur les forêts à cet égard. La Banque mondiale s'est engagée à continuer à travailler sur la question en sa qualité de membre du Groupe consultatif sur les finances du Partenariat de collaboration sur les forêts et il a rappelé qu'il fallait une plus grande collaboration, à tous les niveaux, sur ce sujet du financement.

Thème 3 : Les forêts et Rio+20

32. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a indiqué l'importance du débat sur les forêts pour les parties à la Convention. En effet, les zones arides n'attiraient pas d'investissements suffisants en dépit de la place des forêts sèches comme zone tampon contre la sécheresse et la désertification, et il a donc appelé à investir davantage pour prévenir et inverser la dégradation des sols. M. Gnacadja a engagé le Partenariat de collaboration sur les forêts à fixer des normes chiffrées pour Rio+20 et à définir des politiques favorables à un paiement des services environnementaux, en particulier au profit des économies en développement dont l'assise est principalement foncière.

33. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a présenté la Stratégie mondiale de partenariat et les objectifs relatifs aux forêts du Protocole de Nagoya et évoqué l'importance d'une traduction de ces objectifs en stratégies nationales et plans d'action avant la conférence Rio+20. M. Djoghlaif a appelé à renforcer les partenariats entre le Nord et le Sud, le secteur privé et les gouvernements.

34. Eduardo Rojas-Briales, Directeur général adjoint pour la foresterie à la FAO, a dit combien il importait de veiller à ce que les conditions soient réunies pour qu'une discussion des politiques forestières ait lieu à de multiples niveaux. Il faudrait créer un système mondial d'évaluation des contributions des ressources naturelles, en particulier en raison de la taille de l'économie informelle où existent d'innombrables transactions non monétaires. Le financement forestier devrait internaliser les externalités positives et négatives liées à l'existence des forêts.

35. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, a fait observer que les problèmes de la gestion des forêts étaient bien plus considérables que ceux de la biodiversité et du changement climatique. Il voit avec préoccupation que les négociations aboutissent uniquement à un instrument juridiquement non contraignant, alors qu'il faudrait un instrument contraignant, et que, dans l'intervalle, les forêts dans le monde, continuent à se dégrader par suite du déboisement. Le moment est pourtant venu de faire le bilan des progrès accomplis sur le plan du développement durable, et notamment certains progrès tangibles sur un ensemble assez large de questions forestières. Certains pays ont fait des progrès, mais d'autres continuent à se ressentir de l'absence de financement prévisible pour le secteur forestier et d'une absence de coordination et d'intégration entre les populations locales et les autres acteurs. Il faudrait traiter de façon holistique les problèmes de la gestion des forêts et les acteurs devraient n'épargner aucun effort pour faire plus largement connaître les questions forestières, en mettant en avant des concepts nouveaux tels que « l'économie verte ».

36. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques de l'environnement au PNUE a évoqué le rôle central des forêts dans une « économie verte »

et la nécessité d'un cadre institutionnel du développement durable centré sur la gouvernance, en particulier les droits fonciers des collectivités rurales et des agriculteurs. Mais il est difficile de mettre en place un cadre d'action à l'échelle nationale et un système de comptabilité publique pour enregistrer les services fournis par les forêts. La régénération des forêts ne devrait pas subir la concurrence du secteur agricole, ce qui est souvent le cas du fait de la sous-évaluation des avantages monétaires tirés des forêts. Il a proposé de mesurer la gouvernance forestière en termes de protection, et le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait pour cela fournir une assistance technique.

37 Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par un message vidéo, a affirmé que le Partenariat de collaboration sur les forêts était une excellente enceinte pour la diffusion de l'information relative aux forêts et son partage parmi tous les membres. Elle a dit combien il importait de se tenir au courant des activités et des problèmes liés aux forêts, puisque tous les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts se heurtaient à des problèmes similaires.

38 Le débat qui a suivi les exposés a permis de saluer le travail accompli par le Partenariat de collaboration sur les forêts dans l'exploitation des synergies et son importance dans l'adoption d'une démarche nouvelle et novatrice de financement et de collaboration au sujet des forêts. Elle a souligné également que Rio+20 comporterait des contributions qui mettraient en évidence l'importance de la coopération entre secteurs et entre institutions. Le Brésil a annoncé des plans pour accueillir un atelier des grands groupes, l'an prochain, juste avant la Conférence Rio+20.

